

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN(NE) D'ART, MÉTIERS DU BOIS, SPÉCIALITÉ « ÉBÉNISTE »**

SESSION 2017

# SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission .....	3
A) Le rappel des épreuves .....	3
1) L'admissibilité.....	3
2) L'admission.....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de ces concours externe et interne.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les épreuves d'admissibilité .....	4
1) L'épreuve écrite.....	4
2) L'épreuve orale d'histoire de l'art.....	5
3) L'épreuve orale de techniques du métier .....	5
C) Les épreuves d'admission .....	5
1) L'épreuve de dessin.....	5
2) L'épreuve pratique .....	5
III. Les statistiques .....	6
A) Concours externe.....	6
B) Concours interne.....	6

# I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

## A) Le rappel des épreuves

### 1) L'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys indique que « *la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :*

*1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :*

— *une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;*

— *une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;*

*2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »*

### 2) L'admission

L'article 5 de l'arrêté de l'arrêté cité ci-dessus définit comme suit les épreuves d'admission :

« *- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et*

*- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. »*

Pour la spécialité « ébéniste », l'épreuve de dessin consiste en un plan de construction à l'échelle 1 de l'ensemble ou d'une partie du meuble présenté (vues superposées par rabattement sur la face avec utilisation des couleurs conventionnelles et indication des rotations et translations). (*durée : 4 heures*).

L'épreuve pratique, quant à elle, consiste en la réalisation d'une partie de l'objet étudié par application des techniques manuelles de la spécialité, utilisation des machines mono-opérationnelles et, s'il y a lieu, de tous moyens dont le professionnel garde la maîtrise, c'est-à-dire effectuer ou coordonner les opérations prévues. (*durée : 16 heures*).

## B) Le jury

### 1) La composition du jury

Le jury de ces concours externe et interne était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Isabelle TAMISIER-VETOIS, conservatrice en chef du patrimoine, musée du château de Malmaison et de Bois-Préau ;

Membres de ce jury :

- Madame Béatrice ARBOUSSET, technicienne d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », sous-cheffe à l'atelier d'ébénisterie-restauration, Mobilier national ;

- Monsieur Stéphane CHADELAT, technicien d'art de classe normale, métiers du bois, spécialité « ébéniste », ébéniste, musée du Louvre ;
- Monsieur Frédéric LEBLANC, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », ébéniste restaurateur de mobilier, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Versailles.

## 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ces concours externe et interne : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de ces concours externe et interne

### A) Le calendrier

Inscriptions	Du 7 février au 14 mars 2017
Date de l'épreuve écrite	Le 20 avril 2017
Dates des deux épreuves orales	Les 17, 18, 22 et 23 mai 2017
Date de la réunion d'admissibilité	Le 23 mai 2017
Dates des épreuves d'admission	Les 19, 20 et 21 septembre 2017
Date de la réunion d'admission	Le 22 septembre 2017

### B) Les épreuves d'admissibilité

#### 1) L'épreuve écrite

Le jury attendait des candidats des propositions techniques alliant les techniques de l'ébénisterie et celles de la conservation préventive mises en application sur des biens culturels. Les propositions pouvaient être multiples afin d'ouvrir un échange avec le demandeur.

Peu de candidats ont répondu à cette attente en argumentant suffisamment leurs choix. Plusieurs sujets n'étaient qu'ébauchés marquant un manque d'analyse approfondie du sujet.

Il est important de rappeler que le concours permet de recruter en priorité un ébéniste, plus qu'un restaurateur.

## 2) L'épreuve orale d'histoire de l'art

On demande au candidat de classer chronologiquement des photos de meubles, de citer les styles et la période. Il choisit ensuite un cliché qu'il va détailler : on attend alors du candidat des connaissances dans le vocabulaire du mobilier, de l'ornementation et de l'histoire des styles.

Il a été constaté une certaine faiblesse dans ce domaine pour une partie des candidats, qui ne semblait pas avoir lu correctement l'intitulé du sujet. Se sont ajoutées également souvent des approximations et des lacunes dans l'histoire du mobilier.

## 3) L'épreuve orale de techniques du métier

Le candidat doit pouvoir parler de tout ce qui concerne son activité : les matériaux, les produits, les techniques (fabrication, restauration, finition), les risques, l'hygiène et sécurité.

Une partie des candidats est restée dans un cadre très scolaire, peut-être par manque d'expérience professionnelle, notamment sur les questions d'hygiène et de sécurité.

Sur la partie proprement de création technique, des lacunes importantes sur les débits et les essences de bois notamment, ont été observées à plusieurs reprises.

## C) Les épreuves d'admission

### 1) L'épreuve de dessin

Le candidat doit pouvoir réaliser un dessin technique d'ébénisterie à partir d'une photo et de côtes données. On attend des candidats que les différentes coupes de ce dessin (horizontale, transversale et longitudinale) et les assemblages représentés servent de support de fabrication.

Deux dessins sur les cinq ont donné satisfaction. Les trois autres incomplets n'auraient pas permis de construire le meuble. Attention également aux règles de constructions et aux proportions des différents éléments qui composent le meuble, ils doivent être cohérents avec les sections du commerce.

### 2) L'épreuve pratique

Le candidat devait faire un élément s'emboîtant avec une partie qui était fournie.

Aucun candidat n'a vérifié que sa construction s'assemblait parfaitement avec la partie fournie. Les constructions des candidats s'ajustaient donc plus ou moins, mais aucune ne s'assemblait parfaitement comme attendu.

Des erreurs sur les assemblages ont empêché cet emboîtement, soit par manque de maîtrise de l'outil portatif, soit par manque de précision dans les mesures.

Le jury attend des candidats qu'ils puissent faire des réalisations précises, ajustées, poncées et prêtes à vernir.

### III. Les statistiques

#### A) Concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission		
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis sur liste complémentaire
Hommes	11	11	7	3	3	1	1
Femmes	10	10	6	2	2	0	0
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Seuil d'admissibilité : 13 sur 20.

Amplitude des notes : de 2,60 à 15,60 sur 20.

Seuil d'admission : 14,10 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,85 à 14,10 sur 20.

#### B) Concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	1	0	0	0	0
Femmes	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Aucun candidat déclaré admissible à ce concours.

Madame Isabelle TAMISIER-VETOIS  
Présidente du jury